



PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Violences urbaines : les mesures mises en place pour la nuit du 30 juin au 1^{er} juillet 2023

Nancy, le 30/06/2023

Considérant les événements survenus durant les nuits du 28 au 29 juin 2023 et du 29 au 30 juin 2023 dans plusieurs villes du département, afin de prévenir les troubles à l'ordre public et pour assurer la sécurité des personnes et des biens, le préfet de Meurthe-et-Moselle, Arnaud COCHET, en concertation avec les acteurs engagés sur le terrain, a décidé, par arrêté préfectoral, d'interdire la tenue de la manifestation « Toute.s contre le racisme, les crimes et les violences policières » ; cette manifestation n'ayant pas fait l'objet d'une déclaration préalable en préfecture.

Par ailleurs, il a demandé aux autorités organisatrices des mobilités d'anticiper la fin de service des transports en commun à compter de 21h00 ce vendredi 30 juin 2023, dans tout le département.

En outre, les mesures prises hier sont reconduites pour cette nuit, à savoir :

- l'interdiction du port ou du transport d'armes ou d'objets pouvant constituer une arme par destination ;
- l'interdiction d'utilisation, de vente et de transport d'artifices de divertissement, d'hydrocarbure au détail, d'acides, de produits inflammables, chimiques ou explosifs.

Contacts presse :

Jean-François TRITZ : 03.83.34.26.09 / 06.13.56.09.28

Sébastien Marc : 03.83.34.26.17 / 06.48.03.45.90

Retrouvez-nous



meurthe-et-moselle.gouv.fr



[@prefet54](https://www.facebook.com/prefet54)



[@prefet54](https://twitter.com/prefet54)



[@prefet54](https://www.instagram.com/prefet54)



Préfet de Meurthe-et-Moselle